

TPE - PME : 2 dispositifs pour vous accompagner dans votre reprise d'activité



OBJECTIF REPRISE

Un appui en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la reprise ou la poursuite d'activité

Orientation, conseils...
Objectif reprise vous propose des solutions adaptées pour vous aider à passer le cap !

Avec le déconfinement, vous souhaitez

- Réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- Structurer la prévention en intégrant le risques épidémique ?
- Améliorer les relations de travail ?
- Adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

Dispositif gratuit du Ministère du Travail destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, porté par le réseau Anact-Aract et les DI(R)ECCTE

Rendez-vous sur www.anact.fr/objectifreprise

Financé par le Fonds social européen



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

La Prestation de Conseil en Ressources Humaines

Une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH
Une solution RH pour la reprise d'activité

Dans cette période de reprise d'activité, vous souhaitez

- Réaliser un **diagnostic RH** et adapter votre gestion des ressources humaines aux nouvelles conditions d'activité.
- **Améliorer votre stratégie RH** et le dialogue social de l'entreprise.
- **Réorganiser** votre entreprise.
- Vous outiller pour le **processus de recrutement**.
- **Intégrer les salariés** en favorisant la diversité et l'égalité professionnelle.
- Elaborer un **plan de développement des compétences** pour vos salariés.
- Professionnaliser la **fonction RH** dans votre entreprise.

Un accompagnement global et personnalisé

- **Un accompagnement personnalisé** jusqu'à 30 jours, réalisé par un prestataire spécialisé
- **Une démarche globale** associant tous les acteurs de l'entreprise
- **Une prise en charge à 100%** par l'Etat (sous conditions)

Pour plus d'informations : www.travail-emploi.gouv.fr



VOS CONTACTS :

OBJECTIF REPRISE

Réaliser votre auto-diagnostic

Moins de 11 salariés

11 à 249 salariés

PCRH

DIRECCTE de Corse - Pôle 3 E
2 chemin du Loretto -CS 10332 -
20180 Ajaccio Cedex 1
04 95 23 90 09
corse.pole3e@direccte.gouv.fr